

Conditions générales de vente de la société ELECTRONDE - Matériels Vidéo Surveillance

Les présentes stipulations constituent les conditions générales de vente de la société ELECTRONDE S.A.R.L. 5, Rue des Gardes, 94440 Marolles En Brie Aucune condition particulière qui n'ait été expressément et par écrit acceptée par ELECTRONDE ne saurait prévaloir sur ces conditions. En conséquence le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales. Le fait que la société ELECTRONDE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconques desdites conditions.

Article 1 - Commande : Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées. Elles doivent porter la désignation des produits et des services avec leur prix au tarif en vigueur au jour de la commande. Toute modification ou résolution de commande demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition des produits ou l'exécution du service par ELECTRONDE ; en cas de non acceptation de modification ou de résolution, les acomptes ne pourront être restitués qu'en valeur marchandise.

Article 2 - Prix : Les produits et services sont fournis au prix en vigueur lors de la passation de la commande. Les prix et désignations indiqués sur les catalogues et tarifs sont modifiables sans préavis. Aucune annulation unilatérale de commande ne sera acceptée sans l'accord de la société ELECTRONDE. Si malgré tout, l'acheteur annule sa commande, la prise en compte de l'annulation donnera lieu à une indemnité fixée à 10% du montant T.T.C. de la commande et à l'acquisition des acomptes versés.

Article 3 - Livraison : Les produits voyagent aux risques et périls du destinataire même en cas d'expédition franco de port. Le destinataire devra, en cas de détérioration ou de manquant, faire toute constatation nécessaire et confirmer ses réserves par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur et auprès de ELECTRONDE dans les trois jours qui suivent la réception des produits. Le client devra laisser à ELECTRONDE toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas de non respect de ces formalités et aucun retour de matériel ne sera accepté si ce n'est avec l'accord express et préalable de la société ELECTRONDE. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge du client. Les délais de livraison prévus dans nos confirmations de commande ne sont donnés qu'à titre indicatif, et les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Cependant en cas de dépassement de délais supérieurs à un mois, et hors cas de force majeure, la vente pourra être résolue à la demande de l'une ou l'autre des parties. Cette résolution entraînera restitution de l'acompte à l'exclusion de toute indemnité. Sont notamment considérés comme cas de force majeure déchargeant ELECTRONDE de son obligation de livrer : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, l'impossibilité d'être approvisionné. Dans tous les cas la livraison n'interviendra qu'au tant que l'acheteur sera lui-même à jour de ses obligations envers ELECTRONDE, quelle que soit l'obligation en cause.

Article 4 - Facturation et paiement : La société ELECTRONDE se réserve le droit d'exiger pour toute première commande d'un client, le paiement par avance et par chèque du montant de la commande. En cas de paiement différé ou à terme, il constitue un paiement au sens du présent article, non pas par la simple remise d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais par leur règlement à l'échéance convenue. En cas de retard de paiement, la société ELECTRONDE pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, par dérogation à l'article 1153 du Code Civil, au paiement d'intérêts de retard au taux de base bancaire au jour de la facturation, majorée de quatre (4) points. Ces intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement. A défaut de paiement, quarante huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à la société ELECTRONDE qui pourra demander, en référé, la restitution des produits sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. Le non paiement d'un seul effet (le défaut de retour est considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement) ou le non respect d'une seule échéance, rendra immédiatement exigible l'intégralité de la dette, sans mise en demeure. Tout droit de rétention ou toute compensation avec les créances que le client pourrait éventuellement faire valoir à l'encontre de la société ELECTRONDE est exclu. Le client renonce expressément à se prévaloir des dispositions de l'article 1290 du Code Civil. La société ELECTRONDE se réserve la faculté d'annuler de plein

droit les remises, escomptes, ristournes et autres avantages accordés, en cas de difficulté de paiement, sans que cela préjudicie à la validité des contrats. Toute détérioration du crédit du client pourra justifier l'exigence de garanties ou d'un règlement comptant, avant l'exécution des commandes reçues.

Article 5 - Garantie et limitations de la garantie : Le matériel est garanti pièces et main-d'œuvre contre tous vices de fabrication pendant un an à compter de la date de sa livraison. La garantie ne couvre pas les piles et batteries. ELECTRONDE n'offre aucune garantie expresse ou tacite concernant la capacité du matériel à satisfaire les besoins de l'utilisateur, l'absence d'erreur dans son exploitation, la correction possible ou effective de tout défaut du système. ELECTRONDE ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des préjudices directs ou indirects, de quelque nature que se soit, résultant d'une imperfection de l'ensemble du système. Le retour du produit est à la charge du client.

Article 6 - Retour de matériel neuf : Tout retour de matériel doit faire l'objet d'un accord préalable de ELECTRONDE qui communiquera au client un numéro de retour. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition de l'acquéreur et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir. Le produit devra être réexpédié dans son emballage d'origine, non ouvert, en parfait état et accompagné du motif de renvoi. En cas d'erreur de livraison, le retour du matériel doit s'effectuer dans les 8 jours suivant la date de livraison. En cas d'annulation de commande, seuls les produits stockés en permanence par ELECTRONDE pourront être repris. Le renvoi devra être effectué en port prépayé dans un délai maximum de huit jours calendaires suivant la date de livraison.

Article 7 - Rétractation: Le client a 7 Jours à compter de la réception des articles pour se faire une opinion. En cas d'échange ou remboursement, les articles doivent être renvoyés dans leur emballage d'origine, intacts, chaque produits n'ayant jamais été utilisés et les colis jamais ouverts, accompagné de tous les accessoires éventuels, notice d'utilisation et documentations à l'adresse suivant:

ElectrOnde

5 rue des Gardes 94440 Marolles En Brie

En cas d'exercice du droit de rétractation, ELECTRONDE est tenu au remboursement des sommes versées par le client, sans frais, à l'exception des frais de retour. Le remboursement est dû dans un délai maximum de 15 jours.

Article 8 - Retour de matériel neuf: Tout retour de matériel doit faire l'objet d'un accord préalable de ELECTRONDE qui communiquera au client un numéro de retour. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition de l'acquéreur et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir. Le produit devra être réexpédié dans son emballage d'origine, non ouvert, en parfait état et accompagné du motif de renvoi. En cas d'erreur de livraison, le retour du matériel doit s'effectuer dans les 8 jours suivant la date de livraison. En cas d'annulation de commande, seuls les produits stockés en permanence par ELECTRONDE pourront être repris. Le renvoi devra être effectué en port prépayé dans un délai maximum de huit jours calendaires suivant la date de livraison.

Article 9 - SAV: Le SAV est assuré par la société ELECTRONDE pour tout le matériel étant sous garantie. Tout retour de matériel doit faire l'objet d'un accord préalable d'ELECTRONDE qui communiquera au client un numéro de retour. Tout produit retourné sans cet accord ne sera pas réceptionné. En cas de panne, le produit sera d'abord expertisé par les techniciens et renvoyé chez le fournisseur. Le délai de traitement d'un produit en SAV est d'environ 1 moi. Si aucune panne n'est détectée par l'équipe de techniciens et que le produit est en parfait de marche, les frais de port seront à la charge du client et des frais de manutention et de tests (au coût horaire de 49,90 € TTC) pourront être facturés au client.

Article 10 - Réserve de propriété : Les matériels et produits vendus restent la propriété pleine est entière de ELECTRONDE jusqu'au parfait encaissement de leur prix. En application des articles 115 et suivants de la loi N° 85-98 du 25 janvier 1985, ELECTRONDE se réserve la possibilité de faire valoir son droit de propriété sur les produits livrés au client. En cas de non-paiement à l'échéance, ELECTRONDE sera en droit de reprendre les produits livrés et impayés.

Article 11 - Responsabilité : La société ELECTRONDE a pour activité la distribution et installation de matériel de vidéo surveillance et de sécurité. Elle est responsable de bon fonctionnement du système en cas d'installation.

Tout dysfonctionnement du système installé doit être signalé de façon écrite et claire par client. Toute intervention d'une personne tiers, qualifiée ou non-qualifiée, annule les conditions de garantie du système et les composants qui le constituent. Le client portera toute la responsabilité à ce type d'intervention.

Article 12 - Clause de résolution de plein droit : En cas d'inexécution des obligations du client, et en conformité avec l'article 1657 du code civil, le présent contrat sera résilié de plein droit et sans sommation, et ce, sans préjudice de tous dommages-intérêts qui pourraient être réclamés au client.

Article 13 - Intégralité du contrat : Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par le client ne pourra s'intégrer ou se substituer aux présentes conditions générales sans l'accord préalable et écrit d'ELECTRONDE. Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées aux présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 14 - Nullité : Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarés telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 15 - Attribution de compétence : Les produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation Française. Le cas échéant, il appartient au client étranger de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'utilisation du produit qu'il envisage de commander. La société ELECTRONDE ne saurait être engagée en cas de non-respect de la réglementation d'un pays étranger. Pour les clients professionnels, tous les différends relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable seront soumises à la juridiction du Tribunal de Clermont-Ferrand, dans le ressort duquel se trouve le siège de la société ELECTRONDE